

Consécration à Jésus par Marie

Qu'est-ce à dire? Pourquoi? Comment?

(P. Jean Hémerly)

1. IL N'EST DE CONSÉCRATION QU'À DIEU SEUL.

Une telle démarche - qui « rend sacrée » la personne - est de soi un acte de *culte de Dieu et en vue de son service*. Elle peut, lorsqu'elle engage la totalité de l'être et de l'activité, aller jusqu'à englober l'offrande de la vie dans le sacrifice de soi (le plus grand sacrifice). Ainsi comprise, la consécration peut se concevoir - et a existé à divers degrés - dans toutes les religions.

Dans le mystère chrétien du salut, l'acte de consécration vise de soi à procurer la gloire de Dieu par *le service libre, délibéré et généreux* de sa très sainte volonté.

2. L'ACTE DE CONSÉCRATION LE PLUS ÉLEVÉ jamais fait sur terre à la gloire de Dieu **EST CELUI ACCOMPLI PAR JÉSUS-CHRIST** dès son entrée en ce monde, au moment même de sa conception par l'action du Saint Esprit, dans le sein de la Vierge Marie (He 10,5-10: « Voici, je viens ô Dieu pour faire ta volonté ») et qui le conduira, dans un acte d'amour parfait, jusqu'à la remise totale et pleinement confiante de lui-même entre les mains du Père par le *sacrifice de la Croix*.

La consécration de Jésus-Christ, commencée à l'incarnation, et qu'il ne cessera de vivre toujours plus profondément, au fur et à mesure que sous la conduite de l'Esprit Saint, il avancera dans l'accomplissement de la volonté du Père, est *un acte parfait de consécration* et de don de lui-même en raison de l'amour qui l'anime et qui ira jusqu'à l'extrême du possible (voir Lc 4,1; Jn 13,1; 15,13; 17,17-19; He 9,1). L'acte de consécration de Jésus, vécu et confirmé de Nazareth à la Croix, est *le seul agréé définitivement par Dieu*, auquel doivent désormais se référer pour s'y unir - au moins implicitement - *tous les actes de consécration* émis par les hommes pour être également agréés de Dieu: « Nul ne va au Père que par moi » (Jn 14,6) - « Pour eux je me consacre moi-même (= je me livre moi-même) afin qu'ils soient eux aussi consacrés » (= en se livrant eux-mêmes avec moi) (Jn 17,19).

3. TOUT CHRÉTIEN, PAR SON BAPTÊME, EST UNE PERSONNE CONSACRÉE À DIEU AVEC JÉSUS-CHRIST.

En devenant participant de sa vie divine, le nouveau baptisé devient membre du Christ et entre dans le mouvement de sa vie toute consacrée à Dieu et ordonnée à son service. Cette consécration baptismale est signifiée par le rite de l'onction d'huile sainte (rite qui signifie en liturgie l'action et l'empreinte de l'Esprit Saint).

La consécration du chrétien à Dieu par son baptême dans l'Esprit - qui prolonge donc en lui la consécration de Jésus-Christ - n'est pas seulement première dans l'ordre du temps. Elle est aussi *principe et fondement de toutes les autres consécérations* qui peuvent survenir dans la suite de l'existence. Celles-ci, quels qu'en soient la nature et le degré (consécration religieuse, sacerdotale, renouvellement des promesses du baptême, engagement pour une tâche dans l'Église, etc.) ne viennent pas s'ajouter à la consécration baptismale. Elles veulent seulement la reprendre, confirmer, expliciter, approfondir pour mieux en vivre les richesses et les exigences, pour mieux servir Dieu et son œuvre de salut: jusqu'à la pleine conformité avec le Christ Jésus dans l'accomplissement de la volonté du Père.

4. LA CONSÉCRATION À JÉSUS-CHRIST (pour le service de Dieu) survenant après la consécration baptismale, **PEUT SE FAIRE PAR L'ENTREMISE D'UNE AUTRE PERSONNE**, mais à la double condition que ce soit :

- en référence absolue - de manière explicite ou implicite - à Dieu lui-même ou au Christ, Médiateur unique ;
- à une personne déjà consacrée à Dieu de manière plénière et définitive - pour la rejoindre dans sa propre consécration à Dieu et au Christ,
- et pour être aidé par elle à vivre la consécration baptismale et ses exigences, ou les engagements personnels pris après le baptême (voir L.G. 62).

Une telle consécration *peut être recommandée* dans la mesure où l'on sait pouvoir prendre appui sur l'exemple et l'aide de cette personne pour *mieux assurer sa propre fidélité à Jésus-Christ* et aux engagements pris envers lui. L'on sait que dans « la communion des saints » il y a entraide mutuelle et communication des biens.

5. TEL EST BIEN ASSURÉMENT, ET À UN TITRE UNIQUE, LE CAS DE LA BIENHEUREUSE VIERGE MARIE, Mère de Jésus-Christ et Mère des chrétiens.

- « Toute relative à Dieu » comme le dira le Père de Montfort, et toute à lui, elle s'est vouée (= consacrée) à lui comme son « humble servante ». À l'annonciation, elle se livre pleinement et sans retour (= elle se consacre) *au service maternel de Jésus-Christ...* jusqu'au Calvaire... et au Cénacle, près des disciples de Jésus. Nous savons que son rôle au service de l'œuvre de son Fils se continue jusqu'à la fin des temps (cf. Vatican II, L.G. 62).

- Marie a aussi *une relation unique de maternité spirituelle et éducative à l'égard de tout baptisé* pour l'aider à naître et à grandir en Jésus-Christ, à la gloire de Dieu (Jn 19,25-27).

Cette fonction maternelle de la Vierge Marie à l'égard de tous les disciples du Christ - et proclamée par lui sur la Croix - fait *partie intégrante du mystère du salut*. Elle est en tête de toutes les fonctions que l'Esprit déploie au service de l'Église. Elle rejoint tout homme et ne peut laisser personne indifférent.

- *SE CONSACRER À MARIE*, c'est reconnaître ce rôle maternel que Dieu a voulu pour Elle auprès de son Fils, puis Jésus lui-même auprès des disciples ; c'est aussi se livrer à Elle, à quelque degré au moins, *pour lui permettre d'accomplir son rôle* plus facilement, plus efficacement ; c'est-à-dire lui permettre de nous éduquer et aider - par son exemple, ses inspirations, sa prière - à devenir de vrais disciples de Jésus-Christ et à « faire tout ce qu'il nous demande » (voir Jn 2,5), comme nous le lui avons du reste promis au baptême.

REMARQUE : À la vérité, **Jésus a été le premier consacré à Marie...** pour la gloire du Père. C'est en se livrant pleinement à Elle par l'Incarnation, en totale dépendance d'Elle en son sein, qu'il s'est consacré au Père. Et il s'est laissé ensuite former et éduquer par Elle à sa mission de Sauveur. Pouvons-nous mieux faire ? Où trouver meilleur exemple à cet égard que celui de Jean le disciple bien-aimé qui, recevant la Mère de Jésus pour mère, la prit chez lui pour être aidé par Elle à devenir « parfait » disciple de Jésus-Christ ? (Jn 19,25-27 ; ASE 227).

6. ON LE VOIT: LA CONSÉCRATION À MARIE NE PEUT AVOIR D'AUTRE BUT QUE CELUI DE LA VIE CHRÉTIENNE: L'UNION À JÉSUS CHRIST PAR LA FIDÉLITÉ À SES COMMANDEMENTS, selon l'engagement pris au baptême. Que ce but soit explicité - par exemple dans le titre de la formule - ou sous-entendu. Ceci dit, il y a *des degrés dans la consécration à Marie*, selon la disposition intérieure à se laisser aider, former et éduquer par Elle.

- Il y a *la consécration par laquelle on déclare reconnaître* - les formulations peuvent varier - *le rôle maternel de Marie à l'égard de tout baptisé et vouloir s'y appuyer*, par les pratiques ordinaires de « dévotion » (= dévouement et confiance) reconnues par l'Église. Ainsi de la consécration des enfants après le baptême, de celles liées à certains sanctuaires ou accomplies lors de certains événements de la vie.

- Mais au-delà de cette consécration (qu'on dit « déclarative »), par laquelle peut s'exprimer, entre autre, la dévotion commune des chrétiens, *certaines vont aussi loin que possible dans cette voie* de la soumission au rôle confié par Jésus à sa Mère auprès des disciples. Par une démarche libre et volontaire, humble et toute confiante, ils se constituent dans *un nouvel état d'appartenance et de pleine dépendance par rapport à la Vierge Marie* et à sa fonction maternelle dans l'économie du salut. Ceci pour mieux lui faciliter l'accomplissement de cette fonction, et donc en définitive - c'est le but recherché - *mieux assurer la fidélité et la conformité à Jésus-Christ* par la docilité à son Esprit d'amour. C'est en même temps procurer la plus grande gloire à Dieu par Jésus-Christ. Cette démarche établissant la personne dans un nouvel état spirituel (comme, dans un autre domaine, la vie religieuse par rapport au baptême) relève de ce qu'on appelle « consécration constitutive ».

REMARQUE: Le nouvel état spirituel dans lequel cette forme de consécration établit s'est appelé aussi « esclavage d'amour de Jésus en Marie », l'esclavage signifiant ici-bas le plus haut état de dépendance d'une personne par rapport à une autre. N'oublions pas que la Vierge Marie se proclamait « l'esclave » (c'est la vraie traduction) du Seigneur, que saint Paul se faisait une gloire d'être « l'esclave de Jésus-Christ ».

7. PARMIS LES GRANDS SPIRITUELS et les saints qui ont vécu et préconisé ce chemin de perfection, ce secret de sainteté, il nous faut citer en place particulière **SAINT LOUIS-MARIE DE MONTFORT**. Il n'est pas le premier, l'ayant lui-même trouvé dans le trésor spirituel de l'Église - et c'est une garantie. Il se réfère à la Tradition vivante, et remonte à plusieurs reprises, à l'exemple premier de Jean dans l'Évangile. Pour notre saint missionnaire, ***se consacrer à Marie, c'est refaire le geste du disciple bien-aimé prenant chez lui la Mère que Jésus lui avait donnée.*** À côté de saint Louis-Marie, et depuis, d'autres ont vécu selon l'esprit de la pleine consécration à Marie (par exemple le saint curé d'Ars).

Mais de tous, Montfort semble le plus grand. *Il est considéré comme le maître et le docteur* de ce qu'il faut bien appeler *une spiritualité*. On la qualifie parfois de son nom, mais elle est d'abord d'Église.

Le mérite de notre maître spirituel? D'avoir vécu ce secret exemplairement, selon son charisme, et de l'avoir fait connaître en dehors des monastères et des séminaires, où il semblait jusque-là confiné. D'en avoir établi la doctrine (voir le « Traité de la vraie dévotion », le « Secret de Marie ») de manière solide et simple. De l'avoir concrétisé dans une formule: « *consécration de soi-même à Jésus-Christ la Sagesse incarnée par les mains de Marie* ».

Il est une connaissance de Jésus-Christ et une fidélité à le suivre sur le chemin de Dieu qu'on ne peut acquérir que par Marie.